

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. Je remercie le député de ses remarques. Comme les députés le savent, on propose parfois à la présidence de grouper des motions qui sont censées être similaires. Cependant, ayant examiné de nouveau comment la présidence avait groupé les motions, j'ai demandé qu'on remette la question à l'étude, afin de m'assurer que les motions sont bel et bien similaires. Des députés ont prétendu qu'elles ne l'étaient pas et ils ont peut-être raison. Quoi qu'il en soit, la question est à l'étude et nous allons modifier cet arrangement s'il y a lieu. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a la parole.

M. Blenkarn: Avec votre permission, monsieur le Président, je veux parler exclusivement de la motion n° 1.

D'après moi, elle tend à induire la Chambre en erreur. La motion n° 1 porte sur la nomination d'administrateurs au nombre desquels doivent figurer au moins un représentant des arts et de la culture, un du sport amateur et du conditionnement physique et un de la recherche médicale et sanitaire. La motion ne précise pas le nombre de ces administrateurs.

Cela revient à dire: «Participez à ces paris collectifs, sinon nous allons nous arranger pour que quelqu'un soit gagnant.» Mis à part le problème qui risque de surgir si l'on fausse les résultats des rencontres sportives professionnelles et amateurs avec ces paris collectifs, nous voilà saisis d'une motion présentée par le ministre pour tenter d'enjoliver le bill. Il est pas mal difficile d'enjoliver ce bill. Le ministre dit que des 15 postes d'administrateurs, on pourrait en offrir un à un représentant des arts et de la culture, un à un représentant du sport amateur et du conditionnement physique et un à un représentant de la recherche médicale et sanitaire, et réserver tous les autres pour les larbins libéraux.

Un des ennuis des paris collectifs, sportifs et autres, c'est qu'ils fournissent aux gouvernements des sortes de caisses noires, de l'argent dont ils n'ont pas à rendre compte. Si le gouvernement veut faire une faveur à un groupe culturel préféré, il lui suffit de puiser dans la cagnotte. Ou encore il peut vouloir faire quelque chose, faire construire un immeuble, un stade ouvert ou même couvert. Politiquement, c'est rentable de faire construire un immeuble dans la circonscription d'un copain. Donc, le gouvernement peut puiser dans la cagnotte, et accorder à un tel une faveur. Car enfin, tout le monde est représenté au conseil, n'est-ce pas?

Sur 15 administrateurs il y en aura fatalement un pour les arts et la culture, un autre pour la santé et le sport amateur, un autre pour la recherche médicale et de santé, plus 12 fidèles libéraux pour que le gouvernement de l'heure n'ait pas à redouter de perdre la haute main sur cette merveilleuse vache à lait. Le gouvernement pourra y puiser, faire de l'argent ce qu'il voudra.

Et d'où vient l'argent? On est censé l'avoir pour rien. On va le prendre à ceux qui en ont le moins, pour le donner aux copains en prélevant dans la caisse.

Il ne vient pas des brillants sujets ou de ceux qui gagnent gros. Il est pris aux retraités, qui vivent souvent au seuil de la pauvreté ou au-dessous. Ce sont eux qui achètent des billets de

Paris collectifs sportifs—Loi

\$5, de \$10 ou de \$1 parce qu'ils espèrent avoir la chance qui mettra fin à leur misère.

Il est aberrant de compter sur le Parlement pour approuver ce semblant de société dont il est question aux articles 3 et 4 du projet de loi, et que rend encore plus factice l'amendement qu'a proposé le ministre, et tout ce qui dans les jeux d'argent est destiné à bernier les pauvres et les personnes les moins douées de la société ou à duper et à exploiter les naïfs. Il serait préférable d'établir des casinos comme à Las Vegas. Ils ont tendance à attirer les bons vivants qui peuvent se permettre de perdre quelques dollars. Que rapportent ces paris sportifs? Attirent-ils les bons vivants? Nullement. Attirent-ils ceux qui s'intéressent au sport amateur? Non plus. Ils attirent les petites gens qui veulent désespérément améliorer leur sort, mettre un terme à leur pauvreté et à leurs épreuves. Ces paris collectifs les exploitent.

Quels sont les résultats de cette exploitation? Lors du dernier tirage de Loto Canada, 28c. sur chaque dollar étaient versés à titre de rabais, payés aux grossistes ou affectés à la réclame. Je suppose que cet argent a été réinvesti dans l'économie. Vingt-sept cents seulement allaient aux profits. C'est tout ce qu'il y avait là pour le sport amateur, la culture, la recherche médicale, les athlètes ou peut-être une ou deux présentations des Jeux olympiques; et 45c. vont aux lots des heureux gagnants. Ce n'est pas là une bonne répartition.

● (1600)

Pourquoi, en tant que gouvernement, n'encourageons-nous pas plutôt les gens à jouer à la Bourse? Peut-être y gagneraient-ils quelque chose et peut-être pourrions-nous aider à édifier notre pays. Mais, que faisons-nous? Nous organisons le système, l'approuvons à titre d'engagement moral de notre pays, et cela, sans discussion, et nous nous arrangeons pour que cela paraisse bien, car, après tout, nous nommerons au conseil d'administration un représentant des arts et de la culture, un du conditionnement physique et du sport amateur et un de la recherche médicale. Évidemment, le reste du groupe sera composé de représentants du gouvernement au pouvoir, qui a le droit de puiser dans la cagnotte et d'aider qui il veut bien.

Le projet de loi, l'amendement et la notion selon laquelle nous pouvons camoufler la médiocrité du projet de loi en nommant des représentants, trois seulement sur 15, des supposés bénéficiaires de ce prétendu avantage pour la société, n'ont tout simplement rien de valable. La Chambre devrait dire au ministre qu'ils sont néfastes.

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. La présidence a informé plus tôt les députés de son intention de revoir le groupement des motions aux fins du débat et du vote ultérieur à la lumière de la déclaration lue en début de journée par la présidence et en tenant compte des observations fondées formulées plus tôt par des députés. La présidence estime qu'il convient de débattre toutes les motions séparément et de tenir des votes distincts en temps voulu. C'est pourquoi la Chambre examine actuellement la motion n° 1 que la présidence a déjà lue. En temps voulu, je me propose de relire la motion n° 3, lorsque son tour viendra.